



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

Madon
eurthe

ETABLISSEMENT
PUBLIC TERRITORIAL
DE BASSIN



LE MOT DU PRÉSIDENT



En 2022, le bassin de la Meurthe est entré dans une nouvelle phase. Après la validation du programme de travaux de protection contre les inondations, l'établissement a recruté le maître d'oeuvre pour mener tous les investigations nécessaires à cette opération d'envergure, estimée à 45 M€.

Conformément à notre volonté de concilier la protection contre les inondations et la préservation des milieux avec les activités économiques du territoire, je tiens à saluer le travail mené par nos deux vice-présidents avec les agriculteurs sur le bassin du Madon. Grâce à ce travail de concertation et de négociation accompagné par la chambre d'agriculture, nous sommes parvenus à acquérir les terrains nécessaires à nos ouvrages et à élaborer un protocole local d'indemnisation, le tout à l'amiable. Par ailleurs, des études complémentaires et une concertation locale ont été réalisées sur le Madon et ses affluents de sorte que les travaux de restauration écologique des cours d'eau puissent démarrer en 2023. Enfin, malgré la sécheresse sévère qui a marqué notre territoire, l'inventaire des zones humides a pu être finalisé sur le bassin du Madon.

La protection des personnes et des biens contre les inondations ne repose pas uniquement sur la réalisation de grands aménagements. C'est une grande satisfaction de constater que notre politique pour la réduction de la vulnérabilité à l'échelle de chaque maison ou chaque bâtiment porte ses fruits puisque nos diagnostics se traduisent par des réalisations concrètes pour les propriétaires.

Engagé auprès des acteurs de la protection civile, notre établissement a pu montrer son savoir-faire et sensibiliser la population en participant au congrès national des sapeurs pompiers de France qui a rassemblé 40 000 visiteurs.

Cela n'aura échappé à personne, parmi les effets du changement climatique, l'augmentation de la fréquence des événements météorologiques extrêmes nous met à l'épreuve. Aussi, je me suis rapproché des syndicats Moselle amont et Moselle aval afin d'anticiper à l'échelle du bassin versant de la Moselle, les sécheresses à venir.

Bertrand KLING
Président de l'EPTB Meurthe-Madon





Cigogne noire sur le Madon © M. Grosjean

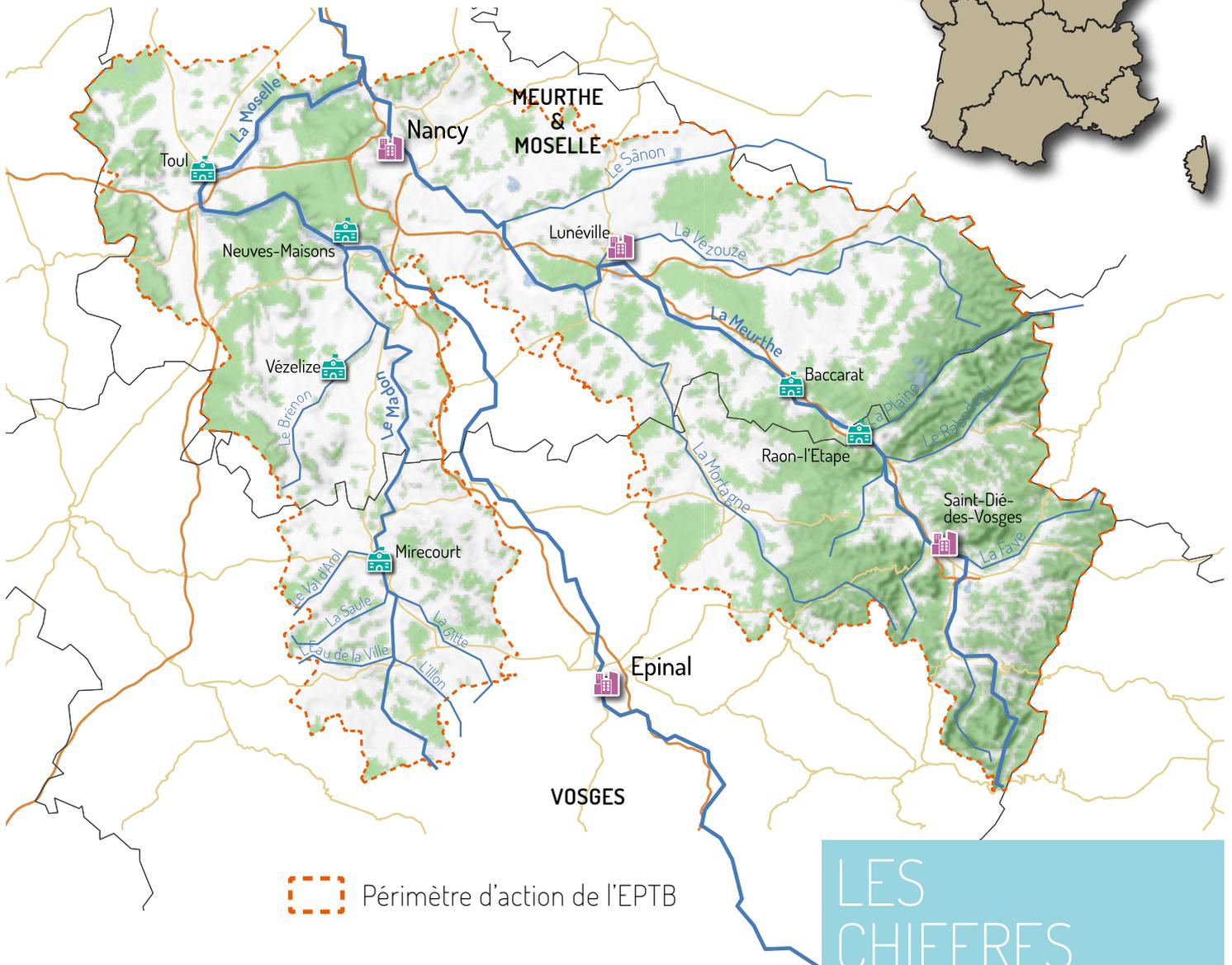
SOMMAIRE



Bassin versant du Madon	5
Bassin versant de la Meurthe.....	9
Gestion des ouvrages existants	13
Réduction de la vulnérabilité et gestion de crise.....	17
Gestion des milieux aquatiques	21
Communication	25
La vie de l'EPTB	28
Les éléments financiers	30



L'EPTB MEURTHE MADON, TERRITOIRE AU FIL DE L'EAU



 Périmètre d'action de l'EPTB

Le périmètre d'action

Il correspond aux bassins versants de la Meurthe, du Madon, et de la Moselle (entre ses confluences avec le Madon et la Meurthe).

Les missions

- Coordination et mise en oeuvre de la stratégie locale de gestion du risque inondation
- Préservation des milieux naturels aquatiques
- Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes
- Préparation à la gestion de crise
- Animation et sensibilisation en faveur de la gestion de la ressource en eau

LES CHIFFRES CLÉS

 **503** communes

 **21** intercommunalités

 **591 000** habitants

 **3 138** km de cours d'eau

1

Bassin versant du Madon





PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS



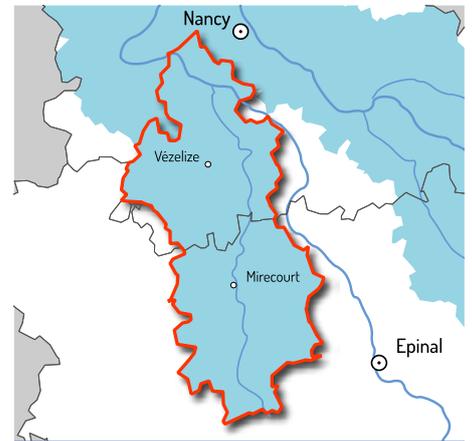
L'année 2022 est principalement marquée par l'instruction du dossier réglementaire par les services de l'État et les réponses à fournir aux cinq demandes de compléments qu'ils ont émises entre fin octobre 2021 et décembre 2022. La validation de ce dossier est un préalable nécessaire pour réaliser le programme de travaux de protection contre les inondations prévu dans le PAPI Madon.

Chacune des demandes de compléments a généré un important travail de la part de l'EPTB : analyser la demande

Instruction du Dossier réglementaire

de compléments et établir un plan de travail en lien très étroit avec l'équipe de maîtrise d'œuvre. Il a fallu également assurer la coordination, les commandes d'investigations complémentaires et contrôler les productions des prestataires. Etant donné le volume du dossier, 2964 pages, le travail de relecture est particulièrement conséquent. Certains points précis, comme la prise en compte des zones humides par exemple, ont fait l'objet de réunions intermédiaires avec les services de l'État et les partenaires.

Le maître d'œuvre a poursuivi ses missions « de base » en élaborant les études de projet (PRO), cahiers des charges techniques précis des travaux envisagés. Ceux-ci ont fait l'objet d'une présentation officielle et d'une validation lors d'un comité de pilotage le 18 octobre 2022. A ce stade, le montant des travaux est estimé à 5,4 M€.



Le bassin versant du Madon © EPTBMM

AVENANT AU PAPI

La concertation qui s'est conclue début 2021, la demande de la commune d'Haroué de reporter les aménagements qui la concernent au 2^{ème} PAPI conjugués à l'adaptation du calendrier et aux coûts de travaux actualisés impliquent une adaptation du programme PAPI signé initialement. Un avenant était donc nécessaire. Le 1^{er} semestre a été consacré à l'actualisation de l'analyse coûts - bénéfices, le 2^{ème} semestre à la rédaction des différentes pièces nécessaires. L'avenant au PAPI Madon a été déposé officiellement fin décembre 2022.

Diagnostic archéologique

L'EPTB a fait réaliser un diagnostic archéologique par l'Institut National de Recherche Archéologique Préventive (INRAP), afin d'éviter toute découverte durant la phase de travaux.

Cette intervention a été réalisée fin juin - début juillet 2022.

Elle consiste à creuser des tranchées à la pelle mécanique, réparties sur toute l'emprise du futur chantier, sous la direction d'un archéologue qui inventorie toutes les découvertes (traces de feu, pieux, ossements, fragments de poterie...)

Les investigations ont révélé des indices de présence humaine ancienne sur le site, mais aucun vestige susceptible de nécessiter des fouilles supplémentaires.



Tranchées de diagnostic archéologique à Velotte-et-Tatignécourt (88) - © EPTBMM - M. Grosjean

Suivi photographique des travaux d'aménagement

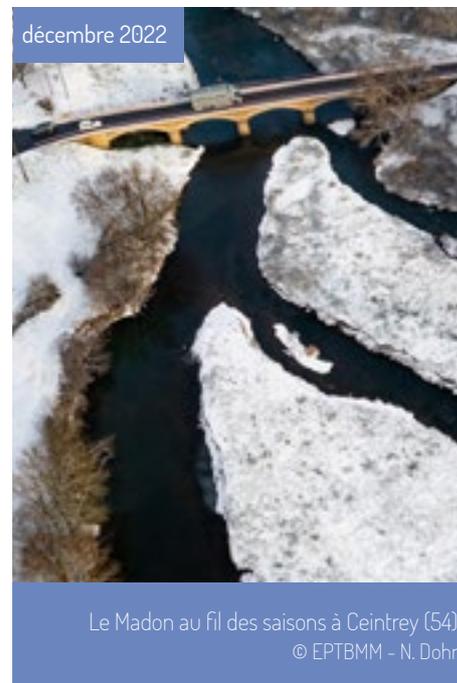
Pour accompagner et évaluer les effets de l'opération d'arasement du seuil de Ceintrey, prévue dans le programme

de travaux du PAPI Madon, l'EPTB Meurthe Madon a missionné Nicolas Dohr, un photographe et pilote de drone.

Il a effectué des campagnes de prises de vues du Madon à différentes saisons pour établir l'état initial du

fonctionnement de la rivière en hautes, moyennes et basses eaux.

Pendant et après les travaux, de nouvelles campagnes permettront de suivre l'évolution du milieu naturel et d'adapter au besoin les opérations permettant d'accompagner cette évolution.



LE SAVIEZ-VOUS ?

LE BROCHET, INDICATEUR DE LA BONNE SANTÉ DU COURS D'EAU

Le brochet est le plus gros carnassier autochtone des rivières françaises. Sa reproduction nécessitant des milieux temporairement inondés en fait une espèce particulièrement fragile et sensible aux perturbations de son milieu de vie.

La protection des milieux de vie du brochet est favorable à la sauvegarde de tout un cortège d'espèces (poissons, batraciens, invertébrés, plantes, oiseaux, etc.) et le maintien des populations de brochets témoigne donc du bon fonctionnement de l'écosystème aquatique. En outre, de nombreux services éco-systémiques sont rendus par les zones favorables au frai du brochet : épuration de l'eau, protection contre les crues, alimentation des nappes, etc.

PARTENARIAT AVEC LES FÉDÉRATIONS DE PÊCHE

Annexe piscicole créée à Pont-St-Vincent

Pendant la 1^{ère} quinzaine de juin, l'entreprise SW Environnement, missionnée par la fédération de pêche de Meurthe-et-Moselle a restauré l'annexe hydraulique du Patis, à Pont Saint Vincent.

Formée naturellement dans les années 80, cette annexe s'est peu à peu comblée et végétalisée. L'objectif des travaux est de restaurer une zone favorable à la reproduction du brochet.

Dans un partenariat avec l'EPTB Meurthe Madon, les Fédérations pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Meurthe-et-Moselle et des Vosges se sont engagées à créer ou restaurer une annexe par an et par département pendant 6 ans.



En effet, le programme d'actions de prévention contre les inondations du Madon (PAPI Madon) prévoit la création ou restauration d'annexes hydrauliques et de milieux humides dans le but d'améliorer les conditions locales d'écoulement et l'état hydromorphologique du cours d'eau favorisant ainsi la biodiversité.

Après une réunion collective, tous les propriétaires et exploitants agricoles concernés ont été rencontrés plusieurs fois par la SAFER et l'EPTB. Le temps passé est très important mais le bilan est aussi très positif puisque l'ensemble des compromis de vente

sont signés ou en cours de signature. Les terrains nécessaires à l'édification des ouvrages ont donc tous été obtenus par la voie amiable, conformément aux engagements des élus de l'EPTB Meurthe Madon qui ont décidé de ne pas recourir à l'expropriation pour mener

à bien ce projet d'intérêt général.

L'étude d'impact a démontré qu'il était nécessaire de mettre en place des mesures de compensation vis-à-vis de certaines espèces ou de zones humides.



© EPTBMM M - M. Grosjean



AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Le risque inondation dans la vallée du Madon a été largement décrit. Néanmoins, la connaissance du risque sur les affluents reste très limitée et nécessite la réalisation d'études hydrauliques complémentaires.

1 Étude hydraulique sur le ruisseau de Forêt

Les crues du Madon sont nombreuses sur la commune de Xirocourt. Selon les témoignages des riverains, une crue intervient en moyenne tous les cinq ans. Suite à ces inondations récurrentes, l'EPTB Meurthe Madon envisage la mise en place d'une digue de terre afin d'assurer la mise hors d'eau d'une centaine de personnes en

rive gauche du Madon, sur la commune de Xirocourt, à la confluence avec le ruisseau de Forêt.

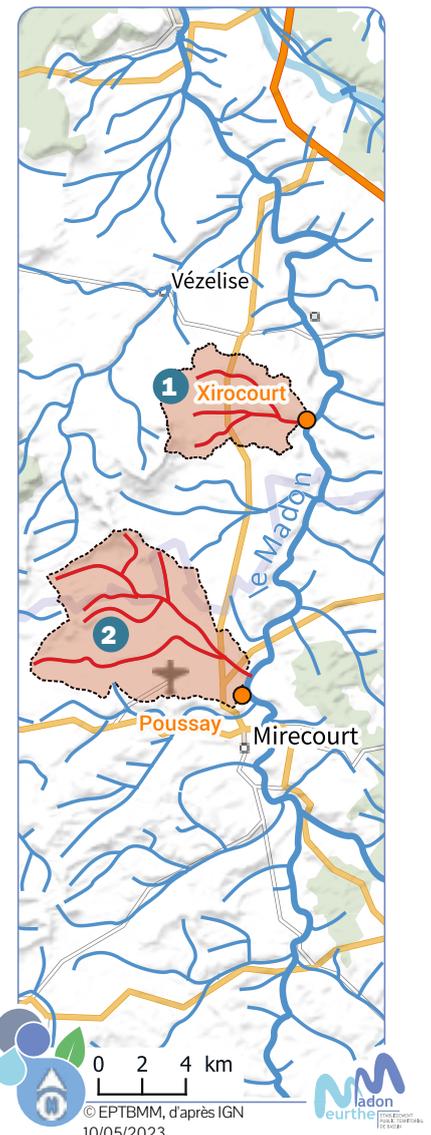
L'étude, réalisée par une stagiaire en MASTER 2 Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement à l'Université de Lorraine, visait à améliorer la connaissance du fonctionnement de la confluence en période de crue.

2 Étude hydraulique sur le ruisseau d'Oëlleville

L'ensemble des communes riveraines du ruisseau d'Oëlleville ont été touchées par des crues importantes qui ont déclenché la mise en place d'un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour inondation et coulée de boue en 1983 et 1999. Une autre crue importante survenue sur le territoire est celle de 2006, qui

a été reconnue comme catastrophe naturelle pour la commune de Poussay.

L'étude, réalisée par une stagiaire de l'EPTB préparant un diplôme d'ingénieur de l'École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg, a permis de comprendre le fonctionnement hydrologique du cours d'eau, d'identifier les zones de crues et de pouvoir proposer des aménagements fondés sur la nature pour limiter les inondations.



■ Bassins versants étudiés

2

Bassin versant de la Meurthe





PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS



Afin de réduire l'impact des inondations sur le territoire, un vaste programme d'actions, **Objectif Meurthe**, a été défini sur le bassin versant de la Meurthe.

Il comprend :

- Un volet d'études et de suivi des cours d'eau pour mieux anticiper le risque inondation,
- Un volet de sensibilisation au risque et à la gestion de crise pour réduire la vulnérabilité des biens et des personnes,
- Un volet de travaux d'aménagements de protection contre les crues et de restauration écologique des cours d'eau pour limiter le risque inondation.

Elaboration du PEP Meurthe

Suite à l'étude de justification des aménagements finalisée en février, l'EPTB a déposé le dossier de **Programme d'Études Préalables au PAPI Meurthe** * auprès de la préfecture le 05 mai 2022. Afin de mettre au point ce dossier, outre le temps nécessaire de rédaction, de nombreux échanges avec la DREAL et les financeurs ont été nécessaires. Sa validation officielle est intervenue courant décembre.

Plusieurs réunions de concertations se sont déroulées sur le territoire, notamment à la demande de collectivités pour lesquelles le sujet des aménagements reste sensible. A noter également les différentes réunions et échanges concernant le site de l'ancienne papeterie de Rambervillers qui ont permis à l'ensemble des partenaires de valider une convention de partenariat.



Le bassin-versant de la Meurthe © EPTBMM



Programmes d'aménagements de protection contre les inondations



© EPTB Meurthe-Madon d'après IGN 28/04/2023




Aménagements prévus

- Zones de stockage temporaire des eaux de crue
- ◇ Protections locales en zones urbaines
- ⚙ Opérations mixtes et d'accompagnement
- 1er programme de travaux
- 2ème programme de travaux

Recrutement d'un maître d'oeuvre

Sans attendre la validation officielle du PEP Meurthe, dès le début du printemps, le travail pour le recrutement d'un maître d'œuvre a démarré. En élaborant d'abord une stratégie : quel allotissement, quelles missions pour le maître d'œuvre, estimation financière, etc... et ensuite en la déclinant dans les différents documents de consultation, principalement le CCTP. Une fois élaborée et après validation des différents partenaires, la consultation a pu être lancée en juillet. Le bureau syndical du 28 novembre a accepté la candidature du groupement SAFEGE - EGIS. Suite à la mise au point du marché, la réunion de démarrage a eu lieu mi-décembre.

* PEP, PAPI ... DE QUOI PARLE T'ON ?

Le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) est porté par l'EPTB Meurthe Madon et vise à mettre en œuvre des actions concrètes de gestion du risque inondation.

Ce dispositif est défini par un appel à projet national permettant le subventionnement par l'État des différentes opérations. Il s'articule en deux étapes :

1 Le PEP

2 Le PAPI

1 Le programme d'études préalables (PEP) permet d'établir un diagnostic poussé du territoire, de définir une stratégie de gestion du risque et du programme d'actions associé.

2 Le PAPI complet ou "de travaux" fait l'objet d'une instruction plus poussée. Il s'appuie sur la gouvernance établie PEP pour la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action.

Contenu du PEP Meurthe



Axe 1 - Amélioration de la connaissance

- Élaboration d'une rubrique dédiée sur le site internet
- Campagne de pose de repères de crues
- Campagne de concertation
- Études hydrauliques locales
- Analyse multicritères des aménagements prévus



Axe 2 - Surveillance, prévision des crues et inondations

- Renforcement du réseau de stations de surveillance des crues
- Création de cartes des zones inondables potentielles



Axe 3 - Alerte et gestion de crise

- Élaboration des plans communaux de sauvegarde
- État des lieux des systèmes d'alerte locaux



Axe 4 - Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme

- Élaboration des plans de prévention du risque inondation sur les communes vulnérables
- Campagne de communication sur les zones naturelles d'expansion des crues



Axe 5 - Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

- Diagnostics et travaux de réduction de la vulnérabilité chez les particuliers



Axe 6 - Gestion des écoulements

- Programme de travaux d'aménagements de protection contre les inondations



Axe 7 - Gestion des ouvrages de protection hydraulique

- Études sur les ouvrages existants de protection contre les crues



Lac de Celles-sur-Plaine
© EPTBMM - d'après IGN

ZOOM SUR L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ À CELLES-SUR-PLAINE

Les différentes études ont montré que lors des crues de la Meurthe, la contribution de la Plaine n'est pas négligeable. Aussi, pour protéger les riverains de la Meurthe, particulièrement à Raon-L'Étape, ralentir et limiter le pic de crue sur la Plaine est donc important. Durant l'étude de justification des aménagements, l'EPTB s'était engagé à mener une investigation pour vérifier l'intérêt hydraulique d'utiliser le lac de Celles-sur-Plaine à cette fin.

L'étude s'est déroulée d'avril à octobre en étroite collaboration avec EDF et l'agence de l'eau. Elle a démontré la faisabilité technique de cette opération, restent désormais à évaluer les incidences juridiques et financières.

Cette solution, si elle s'avérait techniquement pertinente, pourrait éviter de créer un nouvel ouvrage de sur-stockage des eaux en période de crue sur la Plaine.

Lancement du projet de renaturation de la friche de la papéterie à Rambervillers

Vendredi 16 décembre, François Genay, vice-président de l'EPTB Meurthe Madon, faisait partie d'une délégation d'élus locaux accompagnant madame la préfète des Vosges, nouvellement nommée, pour une visite du site du futur chantier.

Les partenaires (Etablissement Public Foncier du Grand Est, commune, communauté de communes, Etat et EPTB Meurthe Madon) se sont ensuite réunis dans la salle du conseil de la communauté de communes du Pays de Rambervillers pour signer une convention qui marque le lancement officiel du projet de renaturation de ce site industriel à l'abandon.



Signature de la convention
© EPTBMM - M. Grosjean



Visite de la friche de la papéterie
© EPTBMM - M. Grosjean

LE PROJET DE RENATURATION DE LA FRICHE DE LA PAPETERIE

Suite à la fermeture en 2003 de la papeterie Matussière et Forest, le site industriel de 20 Ha est rapidement devenu une zone dangereuse et dégradée au cœur de la ville de Rambervillers.

Sous l'impulsion des services de l'État, la communauté de communes, la commune, l'EPFGE et l'EPTB Meurthe Madon ont travaillé conjointement pendant deux ans à l'élaboration d'un projet ambitieux de valorisation de ce site particulièrement dégradé.

Cela s'est traduit par la signature de la convention qui définit le rôle de chacun :

- L'EPFGE assure la déconstruction des infrastructures et la dé-pollution du site,
- L'EPTB assure la renaturation du cours d'eau, aujourd'hui canalisé et enterré sous les infrastructures actuelles, et dimensionne un champ d'expansion des crues,
- La communauté de communes assure la requalification écologique du site en un espace de nature en ville,
- L'Etat s'engage sur le co-financement de l'opération.

3

Gestion des ouvrages existants





AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Visites techniques d'ouvrages

L'année 2022 a permis d'avoir une meilleure connaissance des ouvrages recensés précédemment, ceci grâce à des visites de terrain et au recueil de données existantes. Afin de préparer au mieux son rôle de gestionnaire, l'EPTB a participé en février et mars 2022 à des visites techniques d'ouvrage organisées par la Direction départementale des territoires de Meurthe et Moselle (DDT54) dans 6 communes riveraines de la Moselle, la Meurthe et la Vezouze (Toul, Lunéville, Bertrichamps, Rosières-aux-Salines...).

L'objectif de ces visites était de réunir sur site l'ensemble des acteurs concernés (Etat, Voies navigables de France, gestionnaire actuel, collectivités) pour échanger sur ces ouvrages et définir une stratégie pour leur gestion actuelle et future.



Visite technique des ouvrages
© EPTBMM - T. Langer



A SAVOIR

Avec Voies Navigables de France, notre équipe a pu participer à des visites d'inspections des ouvrages de Neuves-Maisons et Pierre-la-Treiche assistées par des prises de vue en drone.

Cette technique permet d'améliorer le diagnostic de l'état des ouvrages en rendant visible les éventuels désordres, notamment sur les parties difficiles d'accès.

Premières études de danger

Les premières études de danger ont pu également être lancées, il s'agit de celles pour l'ouvrage de Maizières et pour le système d'endiguement de Rosières aux Salines.

L'étude sur l'ouvrage de Maizières constituait une priorité car il ne semble pas être en bon état. Cette étude

doit permettre de mieux connaître sa structure mais aussi de déterminer les travaux nécessaires pour sa remise en état.

Concernant Rosières aux Salines, il s'agit d'une étude qui combine la restauration de l'ancien bras de la Meurthe, le rétablissement de la continuité écologique sur l'ouvrage de Neufcours et la régularisation du système d'endiguement qui protège

la commune contre les inondations. Il apparaissait indispensable d'avoir une vision d'ensemble et que le même bureau d'études soit chargé de tous les aspects. En effet, le système d'endiguement peut avoir une incidence sur le fonctionnement du cours d'eau en période d'étiage, et inversement la restauration du cours d'eau peut avoir une incidence hydraulique en période de crue.



Régularisation à Pierre-la-Treiche

L'année 2022 a été marquée par la reprise d'un travail commun avec les services de l'État. A Pierre-la-Treiche et Bertrichamps, 2 digues appartenant à l'État doivent être régularisées sur le plan juridique.

Par ailleurs, nous manquons d'information sur leur structure et leur fonctionnement. Par le biais d'une convention, l'EPTB a décidé de conduire toutes les études nécessaires, et l'État de financer l'opération.



Digue de Pierre-la-Treiche
© EPTBMM - AL Goujon



Fauchage différencié
© EPTBMM - T. langer

Entretien différencié à Barbonville (54)

L'ouvrage de Barbonville, destiné à ralentir les écoulements du ruisseau des Petites fontaines, a été réalisé en 2020. Moins d'un an après sa construction, il a pu démontrer son efficacité lors des crues survenues le 14 juillet 2021 et ainsi maintenir hors d'eau la ville de Damelevières.

Pour garantir son bon fonctionnement, la digue doit faire l'objet d'un entretien régulier. Le fauchage a été effectué en octobre, uniquement sur les surface nécessaires. Les zones humides ne sont pas fauchées tous les ans. Seuls les ligneux sont éliminés progressivement pour éviter leur prolifération

Le choix d'intervenir en automne permet de protéger la biodiversité, principalement les insectes, en évitant de perturber leur cycle de reproduction.

Sollicitations ponctuelles

A noter enfin, que plusieurs communes ou intercommunalités ont sollicité l'EPTB pour des problèmes d'inondations générés par de petits cours d'eau dans des communes rurales. Les équipes de l'EPTB se sont rendu sur place pour évaluer la situation et proposer des actions de réduction de la vulnérabilité des habitations. Si nécessaire, un travail conjoint sera mené avec les intercommunalités concernées pour élaborer des solutions à l'échelle du cours d'eau.



Inondation à Sainte Hélène le 15 juillet 2021
© EPTBMM - A. Hoerd

4

Réduction de la vulnérabilité et gestion de crise





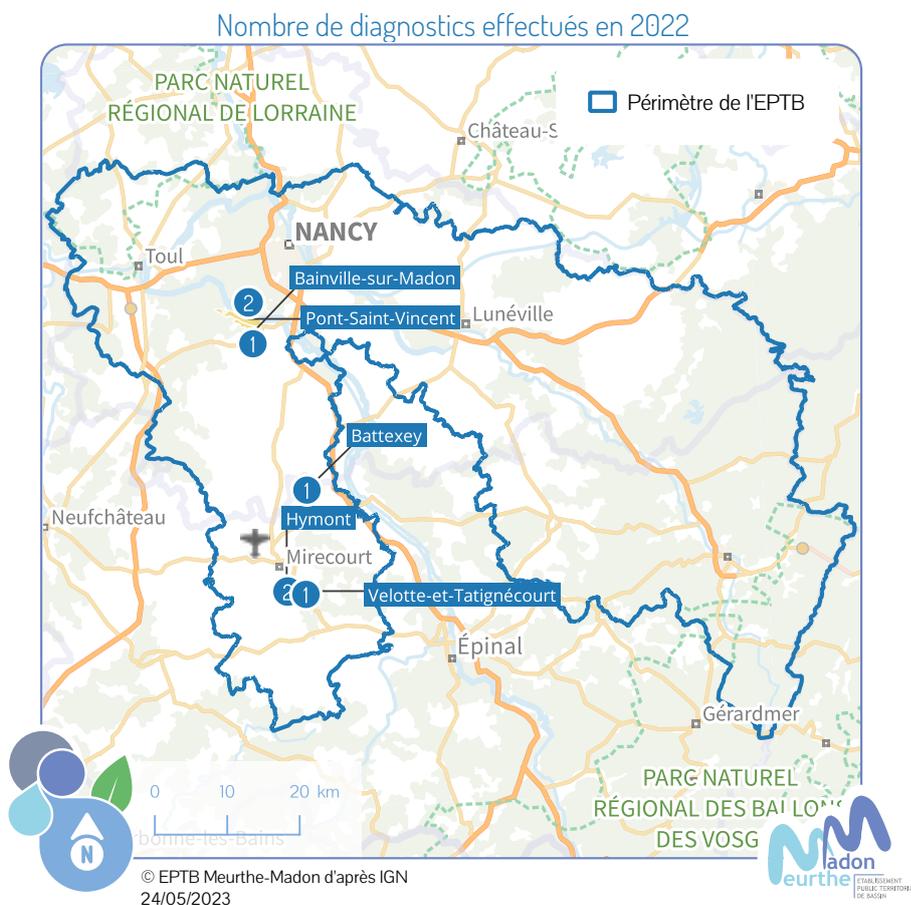
DIAGNOSTICS DE VULNÉRABILITÉ DES HABITATIONS

Depuis 2021, les particuliers concernés par le risque d'inondation peuvent faire appel à l'EPTB pour un diagnostic de leur habitation vis-à-vis du risque d'inondation.

Ces diagnostics permettent à la fois de proposer des aménagements aux propriétaires d'habitations vulnérables aux inondations afin de limiter les dégâts en cas de crue mais également de leur apporter conseils, recommandations et rappels sur les obligations réglementaires, dans un souci d'acculturation au risque.

Ces rencontres avec les riverains permettent également de les informer sur les différents aménagements réalisés ou projetés par l'EPTB, et particulièrement à proximité de leur domicile.

En 2022, le technicien de l'EPTB a effectué 7 diagnostics.



ZOOM SUR LES PREMIERS TRAVAUX

Suite à la visite en mars 2021 au cours de laquelle les points sensibles de l'habitation sont identifiés, l'EPTB a estimé financièrement et recommandé un ensemble de travaux à un habitant de Maizières (54) pour limiter les impacts des crues sur son habitation :

- des batardeaux amovibles devant les portes
- un groupe électrogène, une pompe et un aspirateur à eau pour évacuer les eaux résiduelles
- la création d'une zone refuge sous les combles
- un clapet antiretour dans le réseau d'assainissement.

En mars 2022, grâce à une subvention de 80% de l'Etat, le propriétaire a réalisé une grande partie des travaux préconisés. L'habitation est ainsi protégée.



© EPTBMM - M. Grosjean

ELABORATION DES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE



Les communes concernées par un risque majeur ont pour obligation la rédaction d'un document reprenant tout les aspects de la gestion de crise: le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le PCS organise la sécurité civile de la commune pour pouvoir faire face

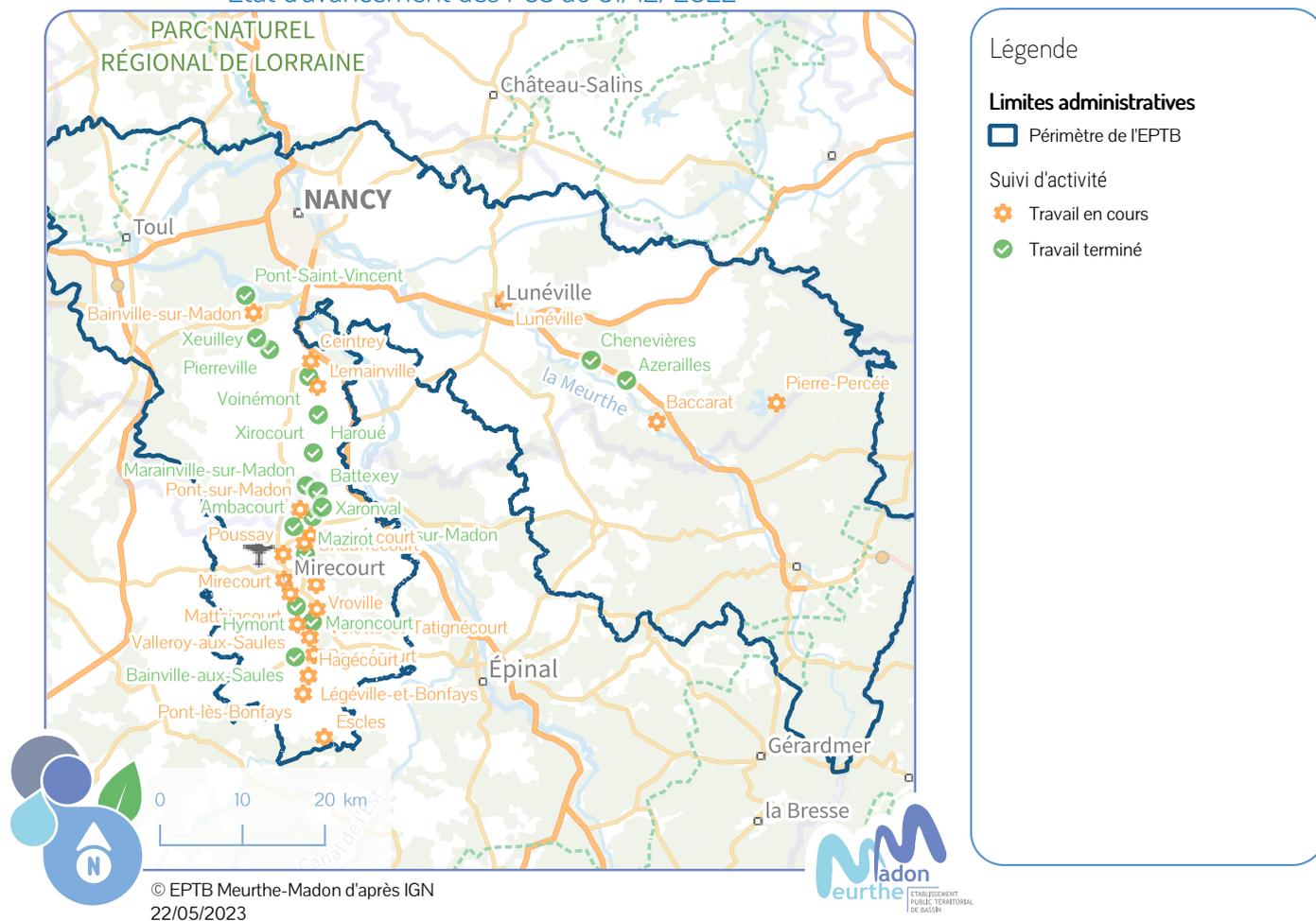
à tous les risques et éviter ainsi de basculer dans un crise.

L'EPTB Meurthe Madon, dans sa mission de coordination, a accompagné 17 communes en 2022 dans la rédaction de leur PCS.

L'accompagnement consiste à :

- Identifier l'ensemble des risques connus sur la commune,
- Proposer une rédaction adaptée,
- Fournir des cartes de modélisation des crues qui identifient les rues et les habitations inondées.

Etat d'avancement des PCS au 31/12/2022



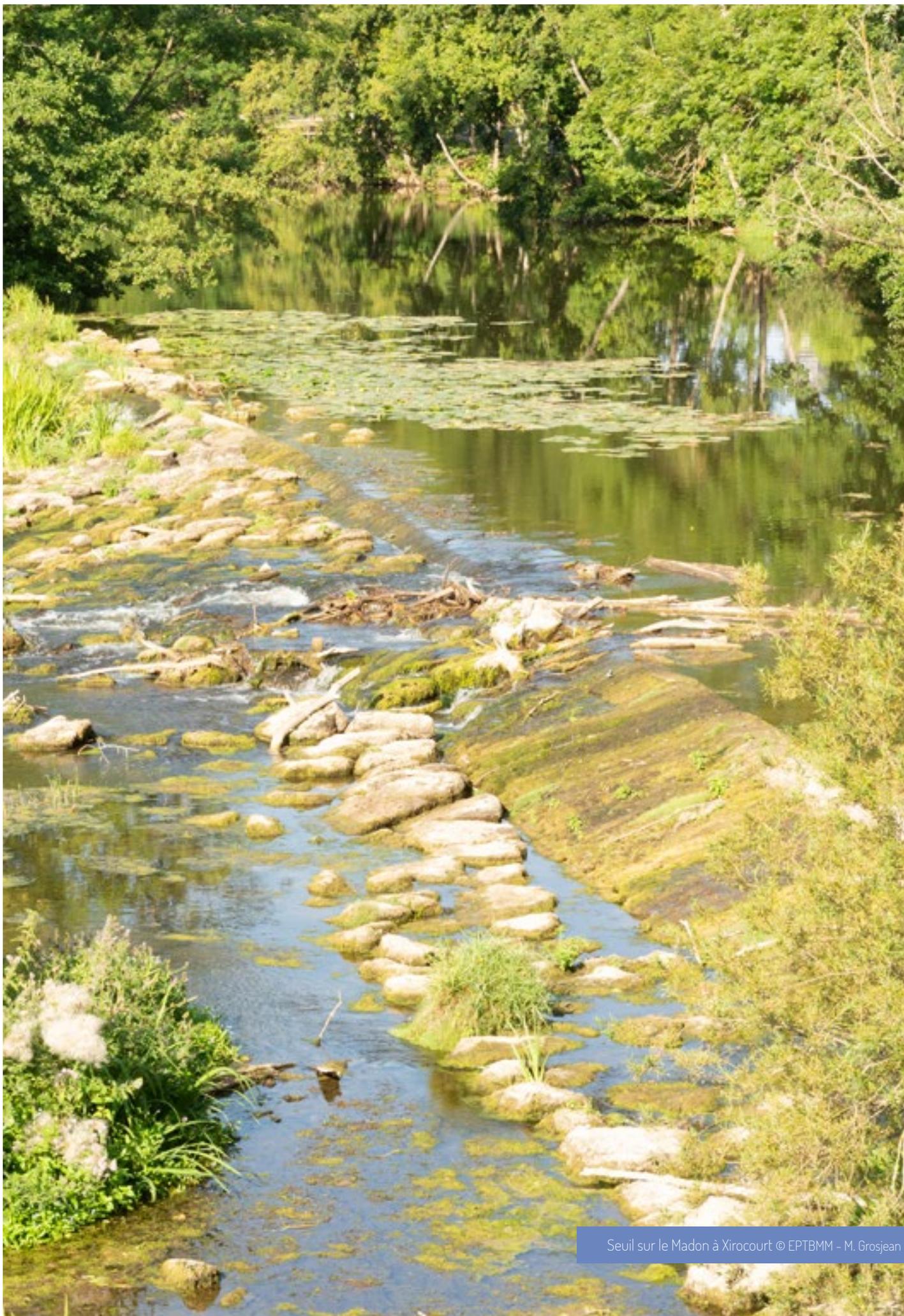
Simulation d'inondation à Pierreville (54)

Afin d'éprouver l'efficacité opérationnelle du PCS de la commune, les services de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), de la communauté de communes de Moselle-Madon, et de l'EPTB ont élaboré conjointement un scénario simulant l'arrivée d'une crue

majeure, d'occurrence centennale, et toutes les conséquences qui en découlent.

L'exercice s'est déroulé en mairie, transformée en poste de commandement. Les communes voisines, concernées par le risque d'inondation, ont également participé à l'opération. Pendant plus de deux heures, les messages d'alerte et les appels téléphoniques ont mis à rude épreuve le sang-froid et l'organisation des personnes mobilisées sous la direction du maire.

Le retour d'expérience, mené à chaud par l'ensemble de l'équipe et des organisateurs à l'issue de l'exercice, a permis de souligner l'efficacité de la gestion de crise de la commune, notamment grâce au PCS. Il a également permis d'identifier des points d'amélioration sur lesquels l'EPTB et la commune se penchent pour faciliter d'avantage la prise en main du PCS. L'expérience bénéficiera à l'ensemble des communes qui font appel aux services de l'EPTB pour élaborer ou mettre à jour leur PCS.



Seuil sur le Madon à Xirocourt © EPTBMM - M. Grosjean

5

Gestion des milieux aquatiques





RENATURATION DES COURS D'EAU

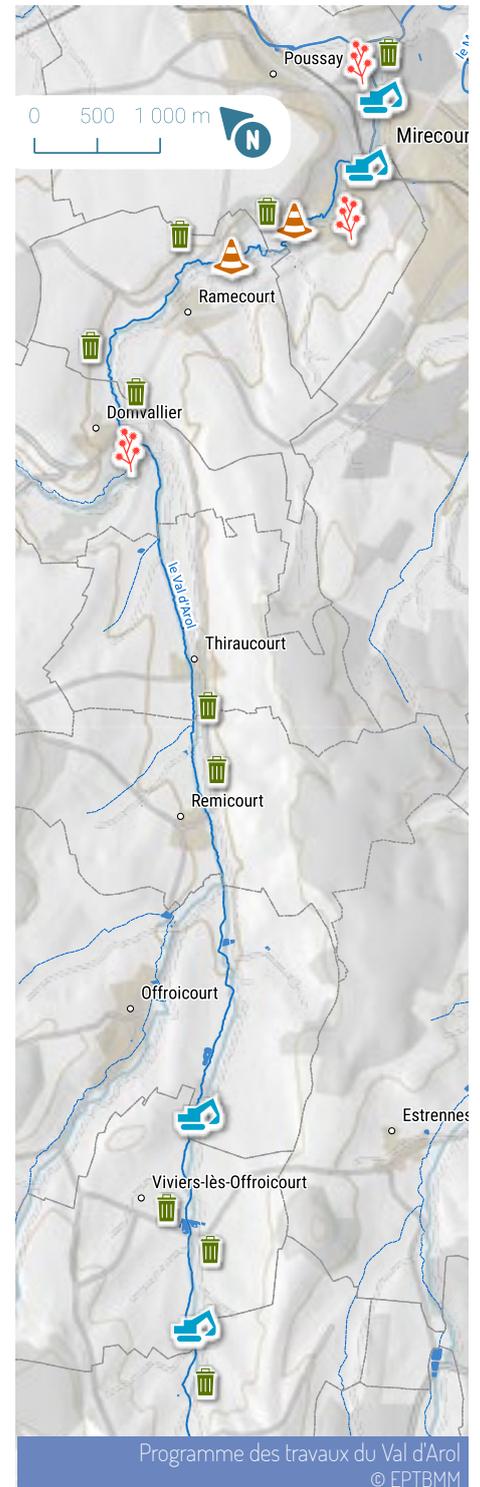
Les affluents en rive gauche du Madon

Les communautés de communes Mirecourt Dompain, Terre d'eau et Vosges côté Sud Ouest ont confié la compétence "gestion des milieux aquatiques" à l'EPTB Meurthe Madon. C'est dans ce cadre que l'EPTB a confié à la chambre d'agriculture des Vosges la maîtrise d'œuvre pour concevoir un programme de travaux sur la base d'une enveloppe prévisionnelle globale de 1,3 M€ HT.

Après la validation fin 2021 du premier programme de travaux, sur le Val d'Arol, l'année 2022 a été consacrée à la réalisation d'inventaires faunistiques complémentaires ayant pour objet de détecter la présence de la moule épaisse au niveau des zones d'intervention sur les ouvrages d'art. En effet, cette espèce de mollusque est protégée et nécessite la mise en œuvre d'un protocole environnemental spécifique si sa présence est confirmée.

A la fin de l'année, l'entreprise SW Environnement a été recrutée pour mener à bien les travaux en 2023-2024 :

- **Intervention sur les ouvrages d'art** pour restaurer la circulation des espèces,
- **Réhabilitation de berges,**
- **Enlèvement des déchets**
- **Lutte contre les espèces végétales invasives** telles que Renouée du Japon ou Balsamine de l'Himalaya qui envahissent les berges des cours d'eau.
- **Restauration écologique** de la végétation des berges (élagage, recépage, coupe sélective...),
- **Retrait sélectif des embâcles** qui génèrent un désordre hydraulique (débordements, dépôts excessifs, érosions...),
- **Plantation de ripisylve** lorsque celle-ci est absente ou en mauvais état sanitaire. Elle est souvent accompagnée de mesures visant à protéger les plants et les berges du bétail (pose de clôtures, passages à gués, abreuvoirs...).



-  Intervention sur les ouvrages d'art
-  Réhabilitation de berges
-  Enlèvement de déchets
-  Lutte contre les espèces invasives



Clôture et point d'abreuvement à Offroicourt
© EPTBMM - M. Grosjean

Aménagements des sites de Bralleville et Xirocourt

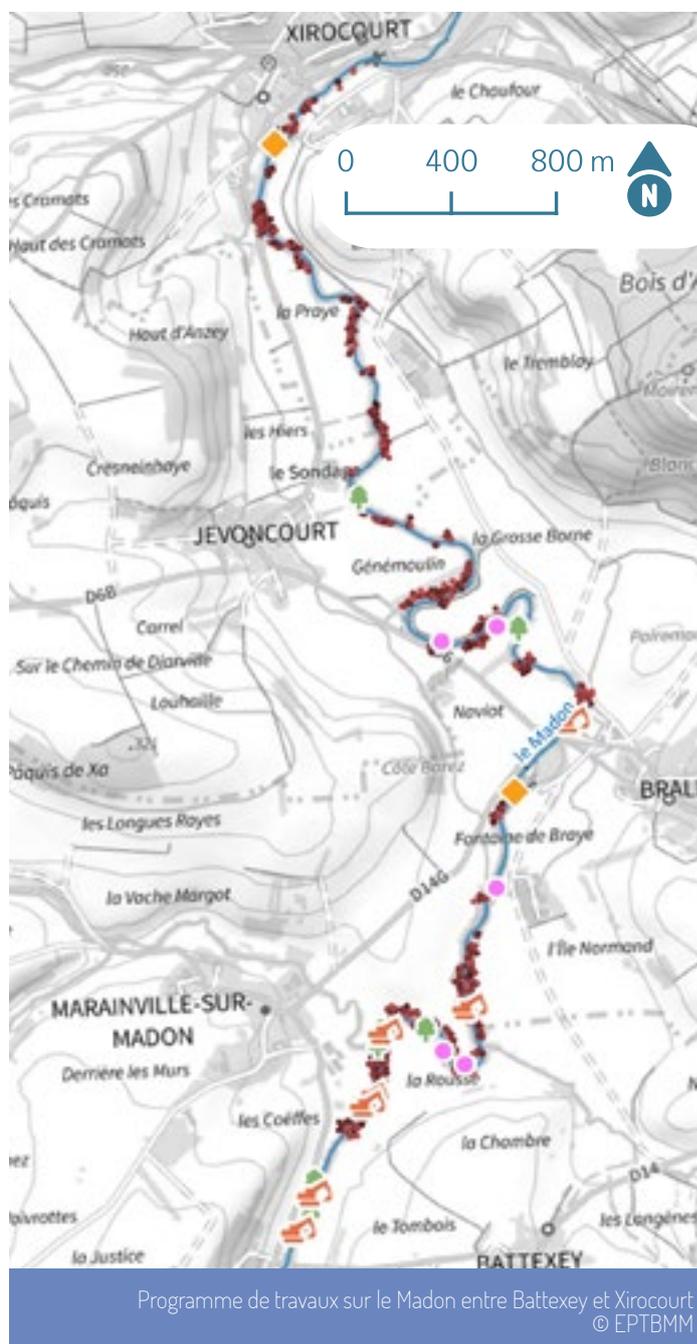
Entre Battexey (88) et Xirocourt (54), le Madon a naturellement provoqué la rupture de deux anciens seuils. Bien que bénéfique à la circulation des espèces, cette rupture concentre les écoulements contre la berge qui s'effondre rapidement.

SINBIO, le maître d'oeuvre recruté en 2020 conjointement par l'EPTB et la communauté de communes du Pays du Saintois pour concevoir un projet d'aménagement de ces seuils, a finalisé le programme de travaux en fin d'année 2021.

Les arrêtés préfectoraux autorisant le démarrage des travaux ont été obtenus au dernier trimestre 2022. Les opérations ont pu débuter sur le secteur meurthe-et-mosellan en fin d'année.

Le programme de travaux réalisé sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB comprend :

- à Bralleville, la reconstitution de la berge détruite et la création d'une banquette de protection
- sur le Madon, la restauration de la ripisylve, des plantations, et le traitement des espèces végétales envahissantes (Balsamine de l'Himalaya)



-  Aménagement des anciens seuils
-  Traitement des espèces exotiques envahissantes
-  Plantations de ripisylve
-  Enlèvement d'embâcles
-  Restauration de la ripisylve

Programme de renaturation du Madon

Des réunions locales ont été organisées au printemps dans chaque communauté de communes pour présenter dans le détail les aménagements prévus et recueillir l'avis des maires des communes concernées.

En juillet, le maître d'oeuvre a rencontré les propriétaires de six ouvrages nécessitant des aménagements à vocation écologique. Il a également procédé à des inventaires de la biodiversité, et des études techniques complémentaires.

A l'issue de cette année de collecte d'informations, le maître d'oeuvre a pu finaliser un projet précis qui permettra la réalisation prochaine des travaux.



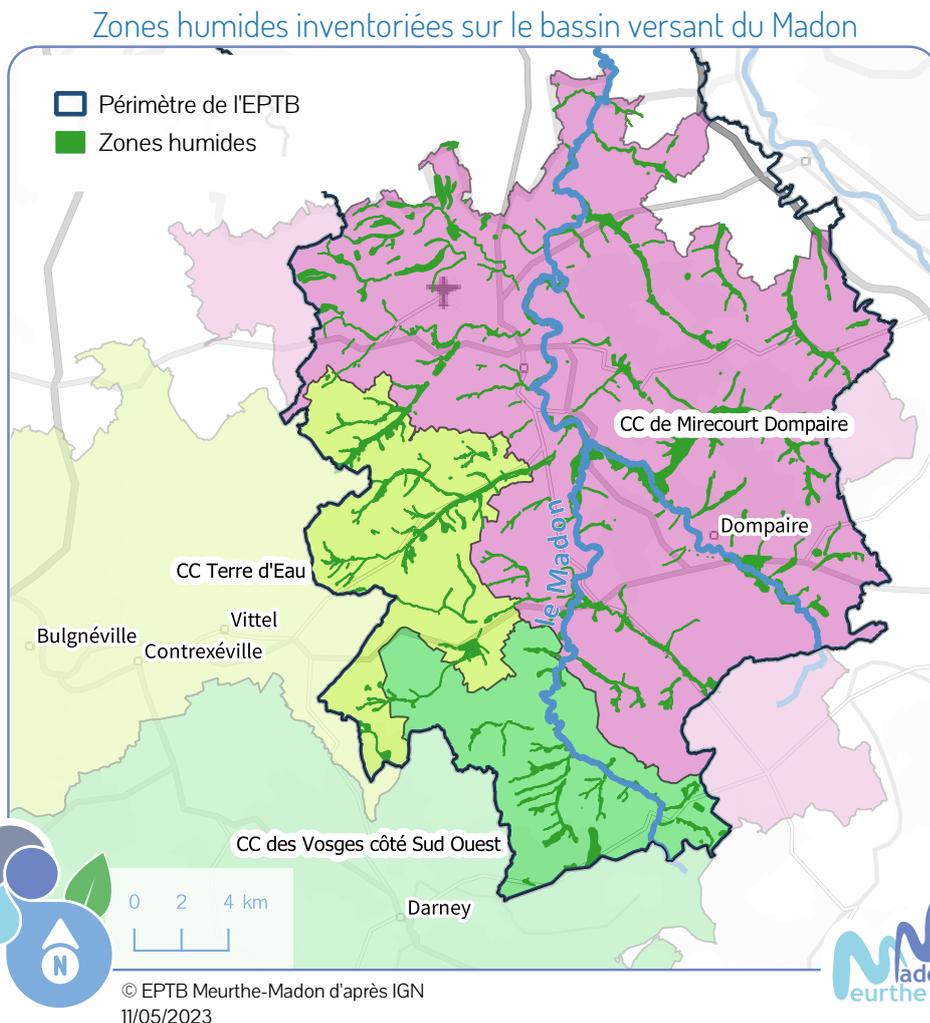
INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

La cartographie achevée dans le bassin du Madon

Pour préserver les zones humides, il faut tout d'abord les identifier et les cartographier. Cet inventaire s'appuie sur un long travail d'arpentage à pieds, le long des cours d'eau, dans les fonds de vallée, les marais, les prairies inondables et les forêts. Au total, ce sont 28 000 Ha qui ont été arpentés depuis le début de la démarche en 2020.

Pendant cet inventaire, on évalue les capacités des zones humides à remplir leurs fonctions hydrauliques et écologiques, afin de définir les actions qu'il conviendra de mener pour les préserver ou les restaurer. L'EPTB effectue cette mission sur les territoires des communautés de communes qui lui ont confié la compétence "gestion des milieux aquatiques".

Entre mars et juin, l'EPTB a finalisé l'inventaire des zones humides de la communauté de communes de Mirecourt Dompain. Sur 6034 Ha "pré-localisés", notre chargée de missions a identifié la végétation indicatrice de zones humides. Lorsque la végétation ne permet pas de délimiter la zone humide, elle complète



ses prospections par des sondages pédologiques effectués à l'aide d'une tarière. Ils permettent de déterminer si le sol est régulièrement gorgé d'eau, on parle alors d'hydromorphie du sol.

L'association de ces deux méthodes permet de définir le plus finement possible les contours des zones humides.



CHIFFRES CLÉS

En 2022, l'inventaire des zones humides menés par l'EPTB, c'est :



1 895 Ha de zones humides identifiées



58 sondages pédologiques



49 jours de terrain

Sondage pédologique
© EPTBMM - M. Grosjean

6

Communication





MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Inauguration à Barbonville (54)

En présence de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et du maire de Damelevières, également vice-président de la communauté de communes, Bertrand Kling, président de l'EPTB, accompagné de ses vice-présidents, a coupé le ruban tricolore et a conduit une visite inaugurale de l'ouvrage.

Toute la journée, les agents de l'EPTB ont réalisé des visites commentées pour présenter à la population locale l'ouvrage et les aménagements écologiques qui ont été réalisés. Autour d'une maquette pédagogique, la Vigie de l'Eau a présenté le fonctionnement d'un cours d'eau, les aménagements et les actions de restauration, la gestion et la prévention des inondations.

Cet évènement a permis d'expliquer aux élus et à la population le fonctionnement d'une ZRDC et de démontrer qu'un tel ouvrage était compatible avec la préservation des milieux et de l'activité agricole.



© EPTBMM - T. Langer



© EPTBMM - N. Alosi



© EPTBMM - N. Alosi



© EPTBMM - N. Alosi

Congrès national des sapeurs-pompiers

En septembre, l'EPTB était invité à y tenir un stand sur les 3 jours de du congrès national des sapeurs-pompiers

qui a drainé plus de 30 000 visiteurs. Grâce à la maquette de bassin versant de la vigie de l'eau et celles de la maison inondable de l'EPTB Saône - Doubs et du SDEA, l'EPTB Meurthe Madon a pu expliquer le fonctionnement d'un bassin versant et montrer les mesures de réduction de la vulnérabilité au sein d'une maison située en zone inondable.



- 42 heures** de présentation au public
- 3 agents** en permanence sur le stand
- 10 000 visiteurs** par jour
- 100 inondations** simulées sur maquette

LETTRE D'INFOS



Les actions de communication se sont intensifiées au cours de l'année 2022. Désormais, une lettre d'information électronique est diffusée 3 à 4 fois par an aux élus et partenaires de l'EPTB. Celle-ci porte soit sur un thématique précise, soit sur les actualités de l'EPTB.

Ainsi, dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, une

lettre d'info parue en début d'année a été entièrement consacrée aux zones humides.

Dans le même esprit, pour la journée mondiale des risques naturels, la lettre d'info portait exclusivement sur la réduction de la vulnérabilité.

La lettre d'infos fait également le lien avec le site internet de l'EPTB, régulièrement mis à jour.

OUTILS DE SENSIBILISATION



Supports de médiation

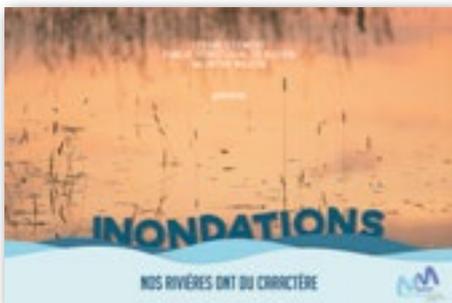
Les manifestations publiques auxquelles l'EPTB Meurthe Madon a participé en 2022 ont été l'occasion de développer des outils de sensibilisation. Ce sont des supports sur

lesquels les agents de la collectivité s'appuient pour transmettre auprès des différents publics, des informations techniques, scientifiques, ou relatives au fonctionnement de l'EPTB.



Exposition photographique "Nos rivières ont du caractère"

A partir de 2022, l'EPTB Meurthe Madon se dote d'une exposition photographique sur les inondations qui touchent le territoire. Cet outil est évolutif et s'enrichit au rythme des événements climatiques responsables des crues.



7



Vie de l'EPTB

ANIMATION DE JOURNÉES TECHNIQUES



Zones humides et urbanisme

Le 12 mai, une quinzaine d'élus et techniciens des communautés de communes de Terre d'Eau, Mirecourt Dompaire, Ouest Vosgien et Vosges côté Sud Ouest sont venus s'informer sur la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme. La rencontre s'est déroulée sur une zone humide inventoriée par l'EPTB Meurthe Madon en 2020, à Laneuveville-sous-Monfort.



© CC Mirecourt Dompaire - A. Plantureux

Concilier protection et environnement



© EPTBMM - T. Langer

Les 23-24 juin à Chambéry, l'association France Dignes réunissait 80 professionnels gestionnaires d'ouvrages de protection contre les inondations pour échanger sur l'intégration de ces ouvrages dans leur environnement. L'EPTB Meurthe

Madon a pu présenter son retour d'expérience sur la conciliation de la protection contre les inondations et des autres enjeux du territoire : la biodiversité, l'activité économique, le paysage, la préservation des zones humides.



TEMPS FORTS POLITIQUES

Le 11 octobre, les assises de l'eau organisées par le préfet de Meurthe-et-Moselle ont réuni une centaine de participants autour des problématiques de gestion de la ressource en eau. Bertrand Kling, président de l'EPTB Meurthe Madon, a été invité à présenter le projet d'étude quantitative sur le bassin-versant de la Moselle. L'objectif de cette étude est de mettre en place une stratégie commune de gestion de

Les assises de l'eau en Meurthe-et-Moselle

la ressource en eau sur l'ensemble du bassin versant français de la Moselle. Pour mener à bien ce projet, les syndicats mixtes de Moselle aval, et Moselle amont, s'associent à l'EPTB Meurthe Madon. Notre établissement assure le pilotage technique de l'étude.



© EPTBMM - P. Larivière



Le livre bleu "L'eau en commun"

Réunis à Strasbourg pour les assises nationales des risques naturels, les élus en charge de la gestion de l'eau ont pu échanger avec l'Association Nationale des Élus de Bassins (ANEB) et l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques (AFPCNT) autour du Livre BLEU, une feuille de route de 15 propositions concrètes pour faire évoluer la gestion locale de l'eau. Christopher Varin, vice-président de l'EPTB et président de la commission des finances de l'ANEB a participé au lancement du projet.

8

Les éléments financiers

Les ressources de l'EPTB reposent exclusivement sur les cotisations de ses membres et des aides de l'Agence de l'eau, l'Etat et la Région Grand Est.



Le budget principal

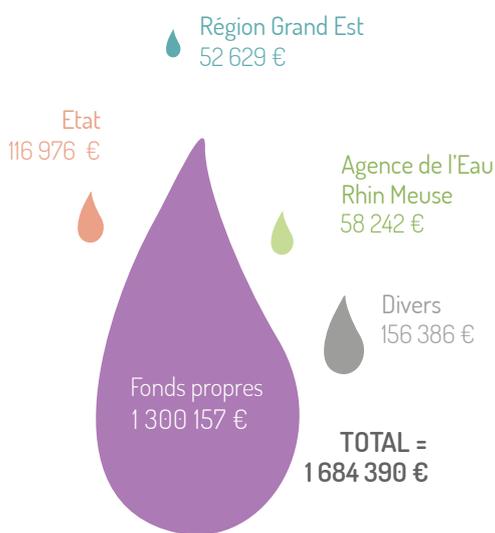
Dans la perspective des travaux à venir, tant sur le Madon que sur la Meurthe, le comité syndical a décidé de porter le montant des cotisations des intercommu-

nalités à 2,80 € par habitant. L'EPTB peut également compter sur l'État et l'Agence de l'eau Rhin Meuse pour soutenir la structure ainsi que pour accompagner les opérations d'investissement auxquelles la Région Grand Est participe également.

Les dépenses sont marquées par la finalisation des études préalables aux travaux sur le bassin versant du Madon, et au démarrage des études opérationnelles sur la Meurthe.

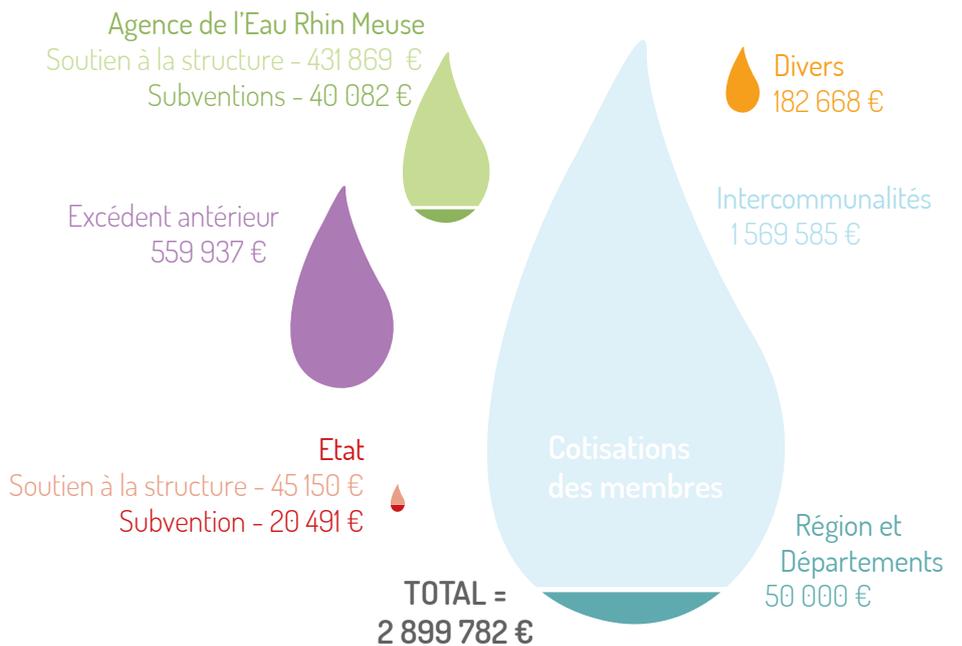
Les recettes d'investissement

financent les acquisitions ou constructions de biens durables (constructions d'ouvrages, renaturation de cours d'eau ...)

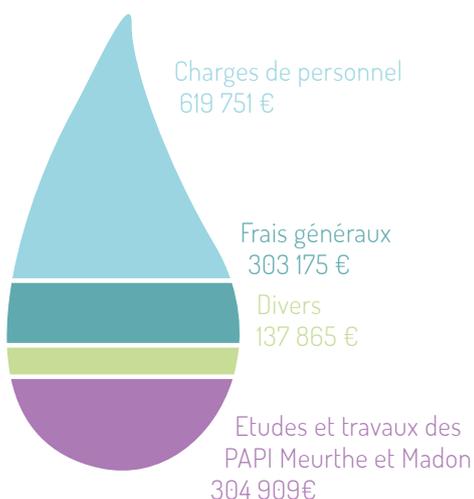


Les recettes de fonctionnement

financent les dépenses courantes (charges, entretien des ouvrages, études...)



Les dépenses



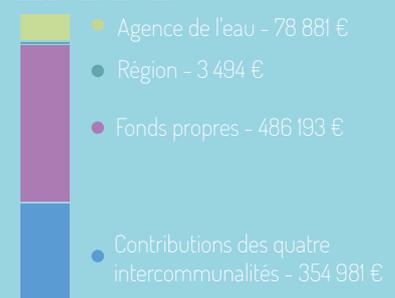
BUDGET ANNEXE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

L'EPTB exerce la compétence gestion des milieux aquatiques sur quatre intercommunalités. L'année 2022 a été consacrée aux études préalables aux travaux et au démarrage des travaux à Marainville-sur-Madon. La concertation s'est poursuivie avec l'ensemble des parties prenantes tout au long de l'année sur les secteurs où des travaux sont envisagés.

LES DÉPENSES :



LES RECETTES :





Les actions de l'EPTB Meurthe Madon sont réalisées avec le soutien financier de :



Tous droits réservés © EPTB Meurthe Madon - août 2022

Directeur de publication : Bertrand Kling - **Directeur de rédaction :** Philippe Larivière
Réalisation : EPTB Meurthe Madon - **Impression :** Imprimerie du conseil départemental 54